



Paris, le 5 mars 2024

**Aux chefs de groupes parlementaires sénatoriaux,
A Mesdames les Sénatrices et Messieurs les Sénateurs**

Objet : proposition de loi « Pour la réouverture des accueils physiques dans les services publics »

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Nos neuf organisations de retraité-es de Paris sollicitent une audience pour évoquer la proposition de loi « Pour la réouverture des accueils physiques dans les services publics ». Après son adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, il est de votre prérogative constitutionnelle de permettre sa discussion au Sénat.

Il est important que vous sachiez que cette proposition de loi va le sens de nos revendications portant sur l'accès aux services publics des personnes fragiles, donc des seniors. Vous n'ignorez pas la tendance, qui aujourd'hui s'est généralisée, à sacrifier l'accueil physique au tout-numérique. Tous les services, y compris ceux qui s'adressent aux plus fragiles, qu'ils soient retraités et/ou handicapés, utilisent une procédure qui fait exclusivement appel à internet au détriment du droit élémentaire du citoyen à l'accès réel à une personne physique qualifiée pour traiter les dossiers et satisfaire les droits du citoyen, quel qu'il soit. Priver une personne de cette possibilité par le biais du « tout numérique » constitue une remise en cause intolérable de ce droit, une discrimination reconnue par Mme la Défenseure des droits. La proposition de loi va dans le sens du rétablissement de l'égalité de droit qui fonde notre système républicain pour tous les citoyens, qu'ils aient accès ou non aux techniques du numérique.

Élus parlementaires, nous ne doutons pas que vous serez attentifs à nos arguments. Vous aurez à cœur d'écouter nos doléances pour que cette proposition de loi soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine session du Sénat et votée par votre groupe.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons dans les meilleurs délais, recevez, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Brigitte Talon (UDR-FO 75, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Yvon Le Goffic (UNIR CFE-CGC, 42 avenue de la porte de Clichy, 75017 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)